

AFFAIRE N° 22

OBJET: Acquisition d'un terrain de 577m² cadastré section BE n° 9, appartenant à M. DALLEAU Léopold, en vue de l'extension du cimetière de Ste-Clotilde.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Monsieur DALLEAU Léopold, propriétaire d'un terrain de 577m² cadastré section BE n°9, réservé par le Plan d'Occupation des Sols pour l'extension du cimetière de Sainte-Clotilde, a demandé à la Commune d'acquérir son terrain.

Un accord est intervenu, après discussions, sur le prix de 110 000 Francs, supérieur de 22% à l'estimation des Domaines.

Je vous demande votre avis sur cette affaire et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix .

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Recu à la Préfecture
de La Réunion
Le 3 Septembre 1982